

ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE

9 LEVIERS DE CROISSANCE

Pour un développement intelligent,
durable, inclusif et équilibré



Octobre 2015

CESER Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine

Composition du groupe de travail

Président du groupe de travail

Gilbert KRAUSENER, CESER Lorraine

Membres du groupe de travail

Jean Arnould, CESER Lorraine

Lucien Bonenfant, CESER Champagne-Ardenne

Marie-Claude Briet Clemont, CESER Champagne-Ardenne

Piero Calvisi, CESER Alsace

Bernard Carrière CESER Alsace

Olivier Cayla, CESER Lorraine

Didier Guénin, CESER Lorraine

Jean-Louis Hubrecht, CESER Alsace

Véronique Klein, CESER Alsace

Claude Leclerc, CESER Alsace

Gulhan Lombardo, CESER Alsace

Marie-Madeleine Maucourt, CESER Lorraine

Cécile Michel, CESER Lorraine

Luc Mourot CESER Champagne-Ardenne

Daniel Nabet CESER Champagne-Ardenne

Gilles Schaff, CESER Lorraine

Michèle Severs, CESER Champagne-Ardenne

Jacky Toupenet, CESER Champagne-Ardenne

Contribution des équipes des CESER

Martine Bercaire, CESER Champagne-Ardenne

Thérèse Chartier, CESER Alsace

Vincent Hein, CESER Lorraine

Alexandre Joanin, CESER Lorraine

Daniel Klee, CESER Alsace

Dominique Legras, CESER Alsace

Nicole Perruchot-Vesque, CESER Lorraine

Paul Scherer, CESER Lorraine

Sommaire

CONSTRUIRE UN PROJET DE DEVELOPPEMENT INTELLIGENT, DURABLE, INCLUSIF ET EQUILIBRE	Page 5
UNE NECESSAIRE MOBILISATION FACE AUX DEFIS	Page 7
9 LEVIERS ET 40 PRECONISATIONS	Page 9
Levier 1 : Structurer et renforcer les filières stratégiques	Page 10
Levier 2 : Développer l'attractivité de la région	Page 13
Levier 3 : Faire évoluer et enrichir les systèmes de formation pour favoriser l'emploi dans un contexte de mutations économiques et démographiques	Page 15
Levier 4 : Renforcer l'écosystème régional de l'innovation	Page 17
Levier 5 : Relever le défi de la transition écologique et énergétique	Page 19
Levier 6 : Territorialiser l'action régionale	Page 21
Levier 7 : Créer les conditions d'une région entrepreneuriale et favoriser le développement de PME-TPE	Page 23
Levier 8 : Engager une réflexion stratégique autour de la ré-industrialisation et du développement des services aux entreprises	Page 25
Levier 9 : Mieux mobiliser les outils de financement au service de l'économie	Page 27
Bibliographie	Page 29

Dès le début de l'année 2015, nos trois Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ont entamé une réflexion commune pour accompagner la mise en place de la nouvelle Région. Elle a donné lieu à la publication d'un premier état des lieux économique, social et environnemental du territoire¹. D'autres travaux ont également mis en lumière les spécificités de la future région, qui ont été pris en compte dans la présente réflexion (voir bibliographie).

Construire un projet de développement intelligent, durable, inclusif et équilibré

Réfléchir en termes de développement et de croissance, implique d'envisager l'évolution sur le long terme des structures économiques, sociales et démographiques du double point de vue quantitatif et qualitatif, au-delà du seul PIB. Certes le développement s'appuie sur la croissance mais il la prolonge en modifiant sa nature et ses effets et pose ainsi **la question politique du modèle de développement que l'on désire.**

Un projet de développement reposant sur trois dynamiques ...

- la dynamique d'un territoire doit être envisagée du double point de vue du développement exogène et endogène ;
- la dynamique d'un territoire repose sur sa capacité à innover mais aussi à pérenniser l'existant ;
- la dynamique d'un territoire est le fruit d'une mobilisation de tous les acteurs dans leur diversité : organisations publiques, administrations, entreprises de l'économie sociale et solidaire, grandes, petites et moyennes entreprises.

...et quatre piliers

Les CESER d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, souhaitent, à travers ce document, s'inscrire dans le cadre de la stratégie Europe 2020 en mettant l'accent sur les leviers qui permettront un développement intelligent, durable, inclusif et équilibré de la nouvelle région :

- **Intelligent** : pour que les enjeux liés à l'économie de la connaissance soient intégrés. Ils passent notamment par la montée en qualification des actifs, le développement de

¹ CESER Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, *Premiers éléments sur la situation économique, sociale et environnementale Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine*, juin 2015 <http://www.ceseloraine.eu/fr/les-rapports-et-communications-cese-lorraine.html>

l'innovation, la capacité d'anticipation et d'adaptation aux mutations économiques, sociales et environnementales ...

- **Durable** : pour que le modèle de développement de la nouvelle région soit soutenable. Il doit permettre aux générations actuelles de subvenir à leurs besoins de développement sans compromettre la capacité qu'auront les générations futures à répondre aux leurs. Cela nécessite une prise en compte globale des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
- **Inclusif** : pour que toutes les populations puissent bénéficier des orientations de développement qui doivent être prises, et des choix de répartition des fruits de la croissance.
- **Équilibré** : pour que les aspects territoriaux et la lutte contre les inégalités fassent partie intégrante des enjeux de développement au sein des bassins de vie.

L'objectif de ce document est d'alimenter la **construction d'un projet régional cohérent**, en tenant compte à la fois des enjeux globaux auxquels la région ACAL² est confrontée, mais aussi en faisant le lien entre le présent et le futur, et en tenant compte de la diversité des enjeux et des spécificités des territoires de vie qui lui sont propres.

² En attendant le nom définitif qui sera déterminé en 2016, la dénomination de la future région utilisée dans ce document est ACAL en référence à la loi du 17 décembre 2014 relative à la délimitation des régions et qui lui consacre le nom provisoire « **A**lsace, **C**hampagne-**A**rdenne, **L**orraine ».

Une nécessaire mobilisation face aux défis

Le premier rapport commun, a identifié quatre défis majeurs caractérisant la nouvelle Région par rapport aux 12 autres régions métropolitaines :

- **Un double défi économique et démographique à relever**

ACAL fait partie des régions qui doivent davantage se battre pour relancer à la fois leur économie et leur attractivité. Entre 2007 et 2013, l'emploi total a reculé de 4,2% en ACAL (moins 93 161 postes) contre un recul de 0,5% dans la métropole (moins 165 500 emplois). C'est la plus forte baisse enregistrée dans les 13 régions du pays. Son PIB a perdu 5% sur la période (2^{ème} plus fort recul des régions), alors qu'au niveau national, il a dépassé de 1,8% son niveau d'avant crise. La situation dans le secteur de l'industrie est particulièrement préoccupante (69 000 emplois détruits, soit -17% entre 2007 et 2013).

Les évolutions démographiques sont également moins favorables dans ACAL qu'au niveau national où se distinguent deux groupes de régions :

- l'Île-de-France et les régions de l'Ouest et du Sud qui gagnent davantage d'habitants que la moyenne,
- les régions du Nord et de l'Est, en moindre progression, notamment en raison d'un solde migratoire négatif.

- **Des contrastes territoriaux et sociaux à prendre en compte**

De nombreux indicateurs économiques, sociaux et démographiques présentés par nos CESER font état d'écarts parfois significatifs entre les différents territoires d'ACAL, mettant en lumière le constat d'une région particulièrement hétérogène sur le plan territorial. La crise débutée en 2008 a considérablement fragilisé la situation sociale de la région, avec une hausse de plus de 75% du nombre de demandeurs d'emploi. Sur le territoire, le taux de chômage varie de 6,2% (zone d'emploi de Wissembourg) à 13,9% (zone d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges).

Les caractéristiques des 31 zones d'emploi de la nouvelle région varient beaucoup. On y trouve des zones plus industrielles, des espaces ruraux, des réseaux métropolitains plus attractifs, des territoires très liés à la dynamique transfrontalière, etc.

- **Des complémentarités et des opportunités économiques à valoriser**

Malgré les contrastes de cette vaste région, les différentes analyses réalisées mettent en lumière les grandes spécificités économiques pour lesquelles ACAL se distingue des autres régions françaises. La place qu'occupe l'industrie est à la fois un défi prioritaire avec de nécessaires adaptations aux mutations économiques et technologiques, mais c'est aussi un élément différenciant qui peut être un atout si les acteurs se structurent autour des grands enjeux du 21^{ème} siècle. D'autres spécificités se dessinent également dans le domaine agricole, de la santé, de

l'énergie et de la forêt qui sont des atouts à mettre en valeur. De nombreux acteurs se distinguent dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, du transfert de technologie, etc.

En revanche, les services, et notamment les services aux entreprises, restent encore insuffisamment développés en ACAL.

- **Une ouverture sur l'Europe à amplifier**

L'un des principaux atouts de cette nouvelle région est son ouverture sur l'Europe. Les trois régions sont concernées par des programmes de coopération transfrontalière ambitieux et à fort potentiel comme le « Rhin Supérieur » ou la « Grande Région ». Elle est la première région exportatrice après l'Île-de-France. Elle est également en tête pour la part des emplois liés aux investissements internationaux et pour le nombre de travailleurs frontaliers. Cette ouverture internationale et européenne est un fait unique dans les 13 nouvelles régions françaises.

Pour trouver la voie d'une croissance et d'un développement équilibrés il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des potentiels de développement externes et internes. La capacité des territoires à se rapprocher des grands réseaux de coopération économique (pôles de compétitivité, pôles territoriaux de coopération économique, clusters, centres de transfert de technologies, ...), à attirer des entreprises, et à mobiliser ses atouts endogènes (économie de proximité, tourisme, services à la personne, ...) est une problématique qui remet les acteurs locaux au cœur du processus de croissance et de développement.

Les trois régions actuelles ne peuvent se développer les unes au détriment des autres dans une guerre économique renforcée. Une solidarité de progrès et de coopération est nécessaire pour transformer les faiblesses en atouts.

9 leviers de croissance et 40 préconisations

Levier 1 : Structurer et renforcer les filières stratégiques

Levier 2 : Développer l'attractivité de la région

Levier 3 : Faire évoluer et enrichir les systèmes de formation pour favoriser l'emploi dans un contexte de mutations économiques et démographiques

Levier 4 : Renforcer l'écosystème régional de l'innovation

Levier 5 : Relever le défi de la transition écologique et énergétique

Levier 6 : Territorialiser l'action régionale

Levier 7 : Créer les conditions d'une région entrepreneuriale et favoriser le développement des PME-TPE

Levier 8 : Engager une réflexion stratégique autour de la ré-industrialisation et du développement des services aux entreprises

Levier 9 : Mieux mobiliser les outils de financement au service de l'économie

Levier 1 : Structurer et renforcer les filières stratégiques

Constats

Les deux principaux défis de la région sont d'une part de conforter, pérenniser, structurer l'existant et d'autre part de trouver des activités émergentes et transversales dans lesquels apparaissent des forts potentiels de développement (numérique, écotechnologies, usine du futur, ...).

Plusieurs filières industrielles peuvent être identifiées comme stratégiques du fait de leur importance en emploi et en valeur ajoutée pour la région ACAL parmi lesquelles chimie-matériaux, bois-forêt, machines-équipements, technologies de santé, énergie, agriculture, industrie agro-alimentaire et agro-ressources, automobile. Toutes ces filières doivent contribuer au rayonnement et au développement économique de la région. Les choix de filière ne sont pas forcément exhaustifs car l'addition des compétences respectives des trois régions peut apporter des éclairages sur de nouveaux potentiels à développer.

Quelques exemples chiffrés :

- Dans la filière agriculture - industries agro-alimentaires, la région ACAL est la deuxième région française pour sa contribution à la valeur ajoutée agricole (13,7%) et en tête pour la valeur ajoutée agroalimentaire.
- Dans la filière bois, on compte 54 500 emplois, soit 19,1% des emplois nationaux de la filière.
- Dans le domaine des matériaux, la métallurgie représente 155 000 emplois soit plus de 11% des emplois nationaux dans le secteur.
- Dans le secteur de l'énergie, la région ACAL représente 20% de la production nationale d'électricité.

Des animations de filières régionales ont été mises en place en lien avec les comités stratégiques de filières. Leur fonctionnement est inégal.

Comités stratégiques de filière régionaux en ACAL

Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Alimentaire	Alimentaire	Alimentaire
Automobile	Automobile	Automobile
Eco industries		
		Bois
Chimie-matériaux		Chimie-matériaux
		Mécanique
		Aéronautique

Source : Conseil National de l'Industrie

D'autres filières émergentes ou plus concentrées géographiquement justifient la mise en place et/ou l'extension de comités stratégiques de filières prenant en compte les pôles d'excellence par ailleurs (emballage-conditionnement, biotechnologies, ...).

La plupart des filières sont traversées par des mutations profondes qui doivent être mieux anticipées (automobile, métallurgie, ...). Avec les filières, il s'agit de construire un système économique qui utilise mieux les ressources énergétiques et les matières premières non renouvelables, une économie à la fois sobre et décarbonnée.

Enjeux

Construire des stratégies de développement économiques régionales s'appuyant sur des réflexions partagées, des engagements communs dans des Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI), en cohérence avec les politiques d'innovation et de formation.

Rapprocher les outils régionaux et les élargir à l'échelle de la nouvelle région (stratégies régionales filières, plateformes industrielles, ...).

Organiser un partenariat entre les filières, avec la recherche, les acteurs du numérique et s'attacher au développement des TPE-PME constituent les enjeux majeurs de ce levier.

Préconisations	
1	Mettre l'accent sur les sept filières les plus représentatives (chimie-matériaux, bois-forêt, machines-équipements, technologies de santé, énergie, agriculture, industrie agro-alimentaire et agro-ressources, automobile, tourisme ...). Identifier les deux ou trois principales filières de la nouvelle région pour créer quelques exemples percutant de synergie régionale. Construire une stratégie régionale des filières s'appuyant sur les stratégies régionales existantes (contrats de filières, comités stratégiques de filières et observatoires) et repenser leur animation et leur plan d'action.
2	Prévoir, dans le cadre de cette stratégie portée par le Conseil Régional des aides centrées sur les TPE-PME, ciblées sur des priorités partagées (emploi, formation, anticipation des mutations économiques, compétitivité, innovation). Ce cadre de travail élargi devra permettre de mieux répondre aux impératifs : - de promotion des filières ; - de mobilisation pour émarger aux programmes nationaux et européens (investissements d'avenir, ...). - de développement de la dynamique inter-filière (organisation de forums, plans stratégiques inter-filières, ...)
3	Identifier les nouveaux enjeux de spécialisation afin d'accompagner les futures activités motrices en s'appuyant notamment sur le potentiel de recherche et développement et d'innovation.
4	- Accélérer l'adhésion des entreprises à un cluster, un pôle de compétitivité, une grappe pour permettre de faire évoluer le potentiel export et R&D. - Mutualiser les moyens et compétences des pôles de compétitivité, des PTCE et clusters existant en ACAL. - Développer des clusters transfrontaliers et des coopérations transfrontalières.

Levier 2 : Développer l'attractivité de la région

Constats

« L'attractivité d'un territoire est généralement assimilée à la capacité de ce territoire à attirer et à retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population »³.

Les indicateurs démographiques et d'emploi apparaissent moins bons que la moyenne métropolitaine.

- **Entre 2003 et 2013, ACAL a perdu près de 5% des emplois salariés (dernier rang des régions de la métropole)**
- **Entre 2007 et 2012, elle a gagné 42 300 habitants (+0,8%), c'est la plus faible croissance des 13 régions notamment en raison d'un solde migratoire négatif.**

La région affiche une bonne attractivité pour les investissements internationaux et un potentiel touristique reconnu et diversifié (patrimoine historique, gastronomique, industriel, tourisme vert, tourisme de mémoire, tourisme d'affaires, ...).

- Il existe des initiatives à l'échelle des actuelles régions (agences de développement exogène dans certains territoires, marques régionales, foncier d'entreprise...).
- La loi NoTRé prévoit de confier aux Conseil Régionaux la construction du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le développement de l'attractivité de la région devra être l'un des objectifs de ce schéma.

Enjeu

Assumer un rôle de chef de file sur les questions d'attractivité indissociables du développement économique et social constitue l'enjeu majeur de la nouvelle région sur ce levier

Le développement de l'attractivité de la région ACAL doit s'appuyer sur plusieurs éléments prioritaires :

- Les aspects liés à la qualité de vie (environnement, habitat, cohésion sociale, santé, équipements, culture ...)
- L'ouverture internationale et transfrontalière (coopération transfrontalière, entreprises étrangères, universités, échanges divers, ...)
- **L'ensemble des universités d'ACAL compte 15.5% d'étudiants étrangers contre 15,2% dans la moyenne française ;**
- **De nombreux espaces de coopération transfrontalières sont en place dans la région ACAL (6 coopérations transfrontalières intercommunales, 2 commissions**

³ *L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel*, Hubert GÉRARDIN et Jacques POIROT, De Boeck, 2010

intergouvernementales, 3 programmes INTERREG : Rhin Supérieur, Grande Région et France-Wallonie-Vlaanderen, ...)

- ACAL, avec 58 milliards d'euros d'exportations, est la première région exportatrice hors Île-de-France

Le développement du tourisme :

➤ En 2013, plus de 13 millions de nuitées d'hôtels ont été enregistrées dans la région ACAL, soit 6,6% du total enregistré en France métropolitaine et 10% hors Île-de-France.

- L'image des villes et le développement d'un réseau métropolitain polycentrique
- Les services aux entreprises
- Les atouts universitaires et de recherche
- La qualité et la mise en cohérence des infrastructures de transport
- Le développement des entreprises étrangères

En 2014, ACAL a capté 11,3% des projets et 10,3% des emplois liés aux investissements étrangers accueillis en France

Préconisations	
5	Construire une stratégie de marketing territorial à l'échelle de la nouvelle région en tenant compte des initiatives existantes. - Profiter de la création de la grande région pour développer une nouvelle image à l'international. - Mettre en réseau les acteurs et rechercher une cohérence entre les initiatives existantes : marques régionales, labels (French Tech, ...) et diverses initiatives de valorisation comme la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Energie (VEME), les pôles de compétitivité, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)...
6	Réaliser dans le cadre du SRDEII, un schéma régional de développement de l'économie touristique prenant en compte les différents potentiels de la région (patrimoine, gastronomie, affaires, villes, espaces naturels, culture, évènementiel à portée nationale/internationale...).
7	Faire valoir le positionnement géographique stratégique (trait d'union avec l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg et la Belgique, et avec le Grand Paris).
8	Coordonner l'action des agences de développement économique et touristique dans leurs domaines de compétence (y compris dans la politique foncière)...

Levier 3 : Faire évoluer et enrichir les systèmes de formation pour favoriser l'emploi dans un contexte de mutations économiques et démographiques

Constats

- La région ACAL est sans doute l'une des régions françaises les plus concernées par les mutations de son système économique. Elle doit faire de l'anticipation de ces transformations un enjeu prioritaire.
 - Alors que l'emploi dans la sphère productive a reculé de 9,2% dans les autres régions (hors Île-de-France) entre 1982 et 2011, il a chuté de 18,5% dans la région ACAL. Sur la même période, l'emploi dans la sphère présentielle a augmenté de 33,3% en ACAL contre 45,3% en province. Ces évolutions se sont faites avec des contrastes très forts entre les zones d'emploi de la région.
 - A l'horizon 2020, 3 salariés sur 10 actifs en 2010 auront quitté définitivement le marché du travail avec des départs massifs dans les services aux particuliers et aux collectivités, dans la banque-assurance, le secteur de la santé et de l'action sociale.
 - ACAL est la seule des 13 régions métropolitaines qui présenterait une baisse de la population active entre 2010 et 2030 (-19 250 actifs, contre +1 960 000 actifs en France Métropolitaine).
 - 38% des demandeurs d'emploi sont des employés qualifiés, 35% sont des ouvriers et employés non qualifiés.
 - La région ACAL se situe au 8^{ème} rang sur 13 pour la part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans, et au 3^{ème} rang pour la proportion de non-diplômés. Le défi de la montée en qualification des jeunes est important, notamment dans certains territoires plus en difficulté.
 - La région dispose d'un potentiel universitaire important, dont l'apport économique est substantiel, avec 5 universités, 190 000 étudiants et des points forts reconnus dans différents domaines.

Enjeu

Accompagner les entreprises, les systèmes de formation et les populations pour réussir l'élévation des niveaux et des compétences au plus près des besoins liés aux transformations économiques, sociales et démographiques est un axe essentiel des priorités de la région ACAL et constitue l'enjeu majeur de ce levier.

Préconisations

9	Réaliser un état des lieux et une mise en cohérence des dispositifs de formation et des bonnes pratiques (carte des formations, gouvernance, acteurs, dispositifs exemplaires⁴ ...) en associant l'Etat, les partenaires sociaux, le CESER, les organismes consulaires, ... Constituer un observatoire territorial des mutations économiques qui fera ressortir les besoins, actuels et futurs des marchés du travail, anticipera les évolutions de la population active et des métiers, notamment par la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale GPECT.
10	Construire un CPRDFOP commun en s'appuyant sur les acquis des territoires pour favoriser l'élévation des niveaux de qualification des habitants de la région dans une démarche de formation tout au long de la vie (formation initiale par voie scolaire, par alternance, formation professionnelle, enseignement supérieur, validation des acquis de l'expérience). Pérenniser et conforter les dispositifs de lutte contre le décrochage et les ruptures (écoles de la deuxième chance, ...).
11	Favoriser la mobilité territoriale des actifs et des personnes en formation. Favoriser le développement d'outils numériques performants pour permettre l'accès à la formation et aux marchés du travail pour l'ensemble des actifs.
12	Faire de la région ACAL une région « plurilingues » pour consolider son positionnement transfrontalier, européen et international.
13	Conforter le positionnement et le rayonnement international de l'Enseignement Supérieur

⁴ Ex : dispositif ENVOL, permettant de former à l'entrepreneuriat des demandeurs d'emplois

Levier 4 : Renforcer l'écosystème régional de l'innovation

Constats

ACAL dispose de points forts et d'outils dans ce domaine avec un potentiel de R&D dense, des acteurs au service du transfert de technologie (31 structures en ACAL, soit 12% au plan national) comme l'IRT⁵, les SATI⁶, les CRITT⁷, les instituts Carnot, le CEA Tech, des plateformes technologiques... Elle accueille également sur son territoire 6 pôles de compétitivités dont 2 à vocation mondiale, plusieurs grappes d'entreprises et 3 Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)⁸.

Plusieurs indicateurs⁹ montrent que le positionnement de la région pourrait être amélioré dans le domaine de l'innovation et dans l'effort de R&D au regard de son PIB notamment sur les innovations sociales de services et d'usages.

Les Conseils Régionaux ont mis en place divers schémas et outils au service de l'innovation (Stratégie Régionale d'Innovation, Présence d'une agence régionale de l'innovation en Alsace et en Champagne-Ardenne, Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique en Lorraine, ...). Ils font ressortir des thématiques clés choisies par les acteurs régionaux pour favoriser l'innovation.

Enjeu

L'innovation -au sens large du terme- doit s'afficher comme l'une des clés pour nous permettre d'anticiper les défis du 21^{ème} siècle (énergie, matières premières, produits, santé, déplacements, pollution, social,).

Articuler le développement économique et le développement humain constitue l'enjeu majeur de ce levier.

⁵ Institut de Recherche Technologique

⁶ Sociétés d'Accélération des Transferts de Technologies

⁷ Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies

⁸ PTCE en ACAL : Ardaines, CIS DT52 et Florange e2i

⁹ Cf le rapport « Regional Innovation Scoreboard » (RIS2014, Commission Européenne) et la note d'information de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (15.07 Septembre 2015)

Préconisations

14	Elaborer une stratégie régionale de l'innovation dans le cadre du SRDEII, pour structurer et décloisonner les acteurs assurant la diffusion de l'innovation en ACAL. Cette stratégie devra expliciter la gouvernance de l'écosystème de l'innovation avec des objectifs suivis par des indicateurs et faire l'objet d'une procédure d'évaluation. Elle devra également s'inscrire en cohérence avec les domaines de spécialisations (dont les spécialisations intelligentes « S3 ») ressortant de la stratégie économique de la nouvelle Région.
15	Développer la culture de l'innovation¹⁰ et en favoriser l'accès aux TPE-PME à travers d'appels à projets publics- privés y compris dans le secteur de l'ESS (mutualisation de ressources, expertises ...)
16	Encourager par des soutiens spécifiques toutes les entreprises à s'engager dans la démarche « usine du futur » (usine connectée capable d'assurer une production personnalisée en respectant les normes environnementales et veillant à une coopération intelligente Homme-Robot).

¹⁰ Définition de l'innovation au sens large, voir le Manuel d'Oslo -OCDE édition 2005 et le nouveau référentiel de l'innovation 2015 par BPIFrance

Levier 5 : Relever le défi de la transition écologique et énergétique

Constats

Prendre davantage en compte les exigences environnementales liées aux problématiques énergétiques, à la raréfaction des ressources, à la pollution, à la biodiversité ne doit pas uniquement être considéré comme un ajout de contraintes nouvelles. Elles représentent un potentiel de développement économique créateur d'activités et d'emploi.

- La région ACAL est très marquée par les questions énergétiques, tant du point de vue de la production (20% de la production d'électricité nationale) que de la consommation (1^{er} rang des régions pour la consommation énergétique par habitant, notamment industrie et résidentiel-tertiaire).
- Il existe dans la région ACAL des potentiels économiques, technologiques et scientifiques dans le domaine environnemental : écotechnologies, eau, forêt, énergie, matériaux (etc) tant au niveau de la recherche que de la formation et dans le tissu des entreprises.

Enjeu

Encourager la mise en mouvement coordonnée de l'ensemble des acteurs de la société et secteurs de l'économie afin de dépasser le stade des initiatives pionnières et tendre ainsi progressivement vers un modèle de société reposant sur « *le mieux consommer* » et « *le mieux vivre ensemble* » constitue l'enjeu majeur de ce levier.

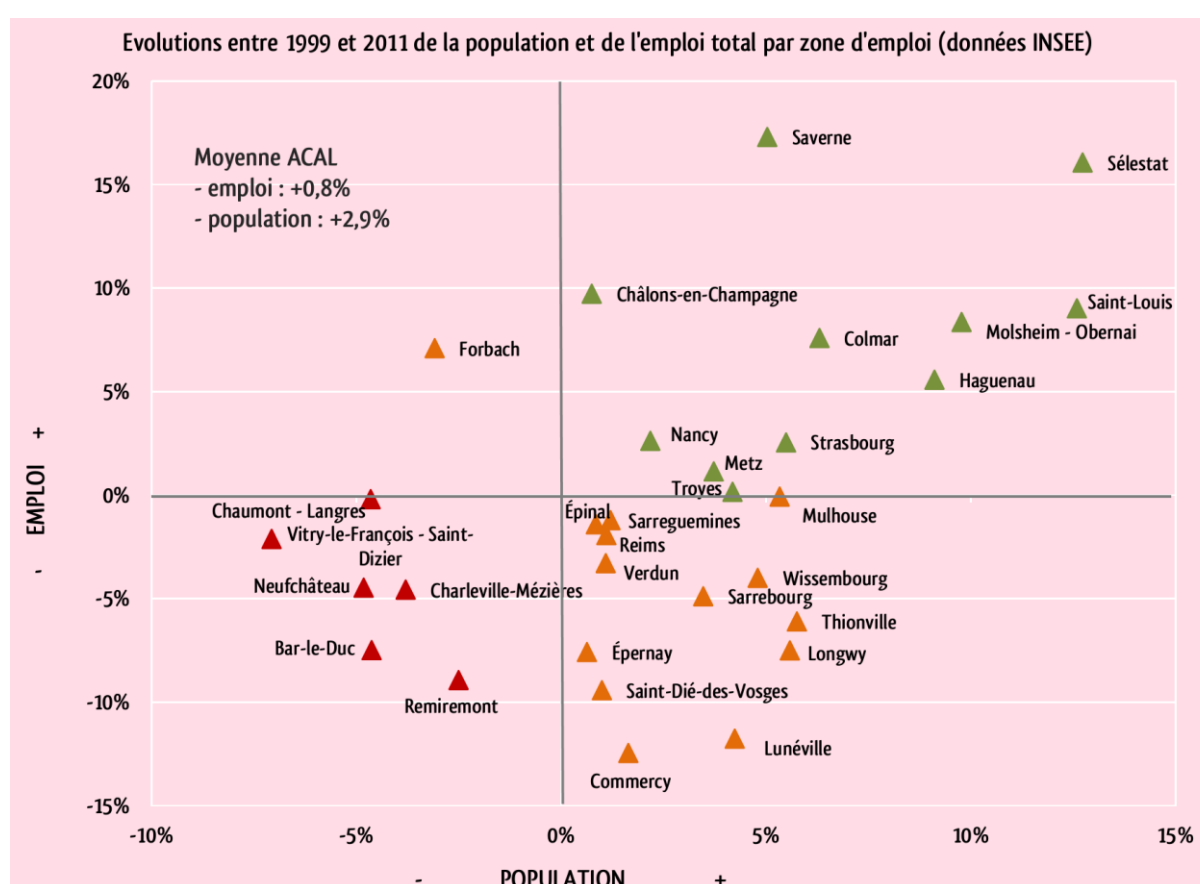
Préconisations	
17	Faire converger les objectifs des Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE) des trois régions dans un nouveau schéma à l'échelle de la région ACAL. Définir un modèle économique viable pour une « industrialisation de la rénovation thermique des bâtiments et des technologies de production d'énergie renouvelable.
18	Encourager et soutenir la R&D et les initiatives d'innovation sur les thématiques : - du stockage de l'énergie, - de l'efficacité énergétique des procédés de production, - de l'économie circulaire, - de la structuration d'un socle de compétences hydrogène, - de la protection des ressources naturelles.
19	Accélérer la coopération transfrontalière et interrégionale dans les domaines environnementaux et énergétiques, au niveau de la recherche-développement et des entreprises.
20	Conserver la place de leader d'ACAL dans la production d'énergie décarbonnée et notamment renouvelable et ainsi permettre l'accès à une énergie suffisante et compétitive pour tous.
21	Se positionner en leader dans la circularité de la filière énergie (éco-conception, démantèlement, ...)
22	Saisir toutes les opportunités pour développer des pôles de compétences dans des domaines environnementaux liés à la protection des ressources naturelles et à la transition énergétique (ex. traitement des sols, électromobilité, écoconception...)

Levier 6 : Territorialiser l'action régionale

Constats

La fusion des trois régions représentera un territoire équivalent à deux fois la superficie de la Belgique (57 000km²). Il couvrira une population de 5,5 millions d'habitants ce qui place ACAL parmi les grandes régions européennes en superficie et en nombre d'habitants

Dans cette grande région, les écarts entre les dynamiques économiques, sociales et démographiques, parfois très importants, témoignent d'une région très hétérogène sur le plan territorial.



Enjeu

Intégrer l'enjeu territorial comme un enjeu transversal des politiques de développement économique, de formation, d'environnement, de mobilités, ... dans le but de réduire la fracture territoriale interne à la région dans une logique de co-construction de projet en tenant compte de ses spécificités (dépendance du frontalier, de l'emploi public, métropoles, ruralité, poids de l'industrie, ...). constitue l'enjeu majeur de ce levier.

Typologie de spécialisation des zones d'emploi

- Zones denses avec surreprésentation des emplois de cadres
- Zones peu spécialisées à orientation tertiaire
- Zones à orientation tertiaire public
- Zones à spécialisation industrielle
- Zones peu denses à orientation agricole
- Zones à orientation touristique



Carte CGET

Préconisations

23	Optimiser la co-construction de projets avec les acteurs territoriaux par la recherche de contractualisations à une échelle de proximité la plus pertinente possible.
24	Cibler les bassins d'emploi les plus en difficulté et les afficher comme prioritaires dans les dispositifs de soutien (régionaux, nationaux et européens).
25	Assurer la présence de services économiques de la Région au plus près des territoires par le moyen d'agences territoriales, notamment pour accompagner les acteurs économiques (entreprises y compris acteurs de l'ESS, ...) dans leurs démarches de développement et de conduite de projets.
26	Favoriser par un soutien adapté le maillage territorial des entreprises sur l'ensemble du territoire.

Levier 7 : Créer les conditions d'une région entrepreneuriale et favoriser le développement des TPE-PME

Constats

En 2014, le taux de création d'entreprises de la région ACAL était légèrement inférieur à la moyenne nationale (13,7% contre 14,2%) et le taux de défaillances y était supérieur (16,1% contre 14,7%).

Avec 6,5%, de création d'entreprise en moyenne sur la période 2000 – 2014, la région ACAL se situe au deçà de son poids en population (8,9%) et en emploi (8,3%).

Il existe des dispositifs (régionaux et nationaux) favorisant la création reprise-transmission et le développement des entreprises.

La région ACAL dispose de deux labellisations d'écosystèmes FrenchTech¹¹.

Enjeu

Soutenir la création, le développement et la transmission-reprise d'entreprise doit être l'une des priorités de la politique de développement économique de la Région et constitue l'enjeu majeur de ce levier.

¹¹ Le label French Tech vise à renforcer la lisibilité et la cohérence des actions publiques en faveur des startups. Les deux labels en ACAL sont LORNTECH et French Tech Alsace.

Préconisations

27	Mettre en place une politique ambitieuse de soutien à la création, au développement et à la reprise-transmission d'entreprises, dans tous les secteurs d'activité, y compris l'artisanat et l'agriculture. Encourager l'entrepreneuriat sous toutes ses formes (dont SCOP, entrepreneuriat étudiant, Insertion par l'Activité Economique, aide à la création pour les demandeurs d'emploi...) et reconnaître le droit à l'expérimentation. Rendre plus lisibles les différents réseaux et dispositifs dans ces domaines.
28	Encourager les TPE-PME à intégrer les clusters, les pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les PTCE. Soutenir le développement des TPE-PME (accès à l'export, à l'innovation, à la formation, apprentissage, financement, ...)
29	Renforcer les partenariats de la Région avec les acteurs institutionnels (organismes consulaires, pôle emploi, BPI, pépinières d'entreprises, collectivités, ...) dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens.
30	Favoriser et accompagner les PME en croissance à se transformer en E'TI en créant des soutiens régionaux et en mobilisant les soutiens nationaux et européens

Levier 8 : Engager une réflexion stratégique autour de la ré-industrialisation et du développement des services aux entreprises

Constats

L'industrie représente 19,2% de la valeur ajoutée en ACAL soit 3 points de plus que la moyenne française, mais, sur la période 2000-2012, sa variation annuelle a été de -0,1% contre +0,6% en métropole hors Ile de France, illustrant la désindustrialisation accélérée à laquelle fait face ACAL. En 2014, la région ACAL compte 343 600 emplois dans l'industrie (salariés et non salariés), soit 10,4 % des emplois nationaux. Depuis l'année 2000, 134 000 emplois ont été détruits dans l'industrie en région ACAL, soit 17 % des pertes d'emplois de la France métropolitaine. Ceci place notre région parmi la plus touchée par la désindustrialisation sur cette période.

Le secteur des services marchands est moins présent en ACAL où il pèse 45,8% de la valeur ajoutée contre 49,5% en métropole hors Ile de France. De plus, il s'est développé moins fortement (+1,9% par an entre 2000 et 2012 contre +2,9% dans les autres régions hors Île-de-France). Ce constat est particulièrement marqué dans le secteur des services aux entreprises.

Depuis le début des années 2000, on constate que les régions qui ont le plus développé le secteur tertiaire sont également celles pour lesquelles le recul de l'emploi industriel a été le moins marqué.

Enjeu

Recomposer le tissu économique en s'appuyant à la fois sur des projets industriels et tertiaires qui favorisent le développement de nouvelles activités liant industrie et services constitue l'enjeu de ce levier, pour faire de la région ACAL une des premières régions industrielles conjuguant développement économique et social.

Préconisations

31	Fédérer un « Haut Comité Régional à l'Industrie » réunissant les filières, les chercheurs, les partenaires sociaux et les organismes consulaires dont le but sera d'évaluer la situation de l'industrie dans la région ACAL, de formuler des recommandations, de définir des nouvelles activités motrices.
32	Réaliser un diagnostic et un plan d'actions spécifique pour favoriser le développement des services aux entreprises (en soutenant par exemple le développement de l'innovation sociale, de marketing et d'organisation).
33	Favoriser la coopération horizontale inter-filière pour développer de nouvelles niches de croissance notamment à partir des besoins recensés et de nos modes de consommation.
34	Créer une offre attractive de foncier pour favoriser l'implantation d'industries en réhabilitant les friches industrielles et en optimisant l'utilisation des plateformes industrielles existantes (ce qui permet de limiter l'artificialisation des sols).

Levier 9 : Mieux mobiliser les outils de financement au service de l'économie

Constats

On assiste aujourd'hui à une recomposition des systèmes et des modalités d'organisation du financement : PEA PME, crowdfunding, financement solidaires...

La difficulté de l'accès au financement a été souvent mise en avant, notamment pour les TPE et PME.

Les régions sont appelées à être les principaux porteurs des dispositifs d'aide aux entreprises, aux côtés de BPIFrance. Elles sont intégrées au sein des instances de gouvernance de Bpifrance via le Comité régional d'orientation (CRO).

ACAL est la troisième région de France pour les financements accordés par BPIFrance (440 millions d'euros) en 2014, soit 8 % du total national.

Les territoires de Champagne Ardenne et de Lorraine sont des territoires « en transition » selon la classification européenne, ce qui leur ouvre la possibilité de bénéficier de taux d'intervention plus élevés.

Enjeu

Rendre l'accès au financement de projets de développement économique plus lisible, plus facile, plus opérationnel constitue l'enjeu majeur de ce levier.

Préconisations

35	Evaluer les différents outils de financement existants (les aides directes, les garanties de prêts, les participations aux fonds propres, les aides indirectes). Réaliser un diagnostic et une évaluation de l'efficacité des outils financiers qui existent actuellement dans chaque territoire. Identifier ceux qui peuvent être étendus à l'ensemble de la région ACAL.
36	Assurer la cohérence des politiques régionales et nationales en tenant compte de la diversité et des besoins des territoires par la mise en place d'outils dédiés
37	Mobiliser les outils de financement prévus par la loi sur l'ESS (tels que l'épargne salariale, les financements pour l'innovation sociale, les finances solidaires.). Harmoniser et pérenniser les dispositifs régionaux existants dans le champ de l'ESS.
38	Définir le cadre dans lequel la Région compte utiliser la possibilité ouverte par la loi NoTRe de prendre des participations au capital de sociétés commerciales
39	Maximiser l'utilisation des fonds européens (structurels et thématiques) via les futurs outils de financement de la Région.
40	Reconnaître le droit à l'expérimentation par des lignes budgétaires dédiées.

Bibliographie

Documents portant sur l'Alsace

- Région Alsace, *Alsace 2030, un projet pour toute l'Alsace*, 2015 
- Etat et Région Alsace, *Contrat de plan Etat-Région Alsace 2015-2020*, 2015 

Documents portant sur la Champagne-Ardenne

- Etat et Région Champagne-Ardenne, *CPER Champagne-Ardenne 2015-2020*, 2015 
- CESER Champagne-Ardenne, *Prospective économique régionale à 10-20 ans*, 2012 
- Région Champagne-Ardenne, *Champagne-Ardenne 2020, quels développements pour l'avenir*, 2013 

Documents portant sur la Lorraine :

- Etat et Région Lorraine, *Pacte Lorraine 2014-2016*, 2013 
- Etat et Région Lorraine, *Contrat de plan Etat-Région Lorraine 2015-2020*, 2015 
- Région Lorraine, *Schéma lorrain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*, 2013 
- CESER Lorraine, *Situation économique, sociale et environnementale de la Lorraine, conforter nos choix stratégiques*, 2014 

Documents portant sur les trois régions ou l'ensemble des régions françaises

- CESER Alsace, CESER Champagne-Ardenne et CESER Lorraine, *Premiers éléments sur la situation économique, sociale et environnementale Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine*, juin 2015 
- ADEUS, ADUAN, AGAPE, AGURAM, AUDC, AUDRR et AURM, *La Grande région Est en mouvement, l'éclairage des agences d'urbanisme*, septembre 2015 
- France Stratégie, *Réforme Territoriale et cohérence économique régionale*, La note d'analyse n°29, mai 2015 
- SGAR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, *Diagnostic de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL)*, juillet 2015 
- CGET, *Synthèse des stratégies régionales de l'innovation en vue de la spécialisation intelligente des régions françaises*, 2015 

Pour vos notes

[illegible]